



CURRUS RACING sàrl • Location de véhicules sur circuits
72 Z.I. Um Monkeler • L-4149 SCHIFFLANGE • Tél. +352 621 306 487 • pierre@currusracing.com • www.currusracing.com

CONDITIONS GENERALES

A. LE CONTRAT

Le contrat se forme après acceptation par CURRUS RACING SARL de la réservation signée du locataire. A ces fins, CURRUS RACING renvoie une acceptation de la réservation par email au locataire. Au cas où après acceptation de la réservation le coût total de la location et l'éventuel dépôt de garantie ne sont pas réglés par le locataire endéans les 48 heures, le contrat devient caduc.

B. CONDITIONS D'UTILISATION

- 1) CURRUS RACING donne en location des véhicules pour utilisation sur circuit automobile, sur tracé de course automobile et sur routes ouvertes au public.
- 2) Les véhicules ont été vérifiés par CURRUS RACING et sont remis au locataire en parfait état de fonctionnement.
- 3) A la fin de la période de location, les véhicules doivent être restitués immédiatement à CURRUS RACING au plus tard le dernier jour de location à 20 heures.
- 4) Lors de leur restitution, les véhicules sont vérifiés par CURRUS RACING. Si le véhicule délivré avec le plein de carburant n'est pas restitué avec le plein de carburant (essence à 98 octanes) CURRUS RACING met à charge du locataire un montant de 3€ par litre d'essence manquant. Si le véhicule est restitué dans un état intérieur très sale, il sera nettoyé par CURRUS RACING aux frais du locataire. CURRUS RACING n'est pas responsable des objets qui auraient été oubliés par le locataire dans le véhicule restitué.
- 5) Le locataire s'engage à utiliser les véhicules en bon père de famille et à respecter la réglementation du circuit automobile concerné, le règlement de la course automobile, respectivement le code de la route lors de l'usage sur routes ouvertes au public. Toute amende que le conducteur se voit infliger pendant la période de location est à la charge du locataire.
- 6) Il est strictement interdit de sous-louer ou de mettre à disposition le véhicule loué à une tierce personne.
- 7) CURRUS RACING se réserve le droit de proposer au locataire un autre véhicule que celui qu'il a réservé sans augmentation de prix. Toute diminution de prix qui en résulte sera restituée au locataire. Le locataire a le droit de refuser le véhicule alternatif et de résilier dans ce cas le contrat sans indemnité de part et d'autre.

- 8) Pendant l'utilisation du véhicule, le locataire a l'obligation de consulter régulièrement et attentivement les indicateurs du tableau de bord, dont en particulier l'indicateur ayant trait à la température de l'huile et de l'eau. Dès que le locataire constate un dysfonctionnement ou un désordre sur ledit véhicule, il en informe immédiatement CURRUS RACING, respectivement il rentre au paddock. Tout endommagement du véhicule qui résulterait du fait que le locataire a continué d'utiliser des véhicules en dépit des désordres dont il est affecté, respectivement qui a omis de rentrer au paddock, sera à charge du locataire.
- 9) Au cas où des kilomètres ne seraient pas utilisés par le locataire, ceux-ci ne font pas l'objet d'un remboursement, à moins que la non-utilisation ne résulte d'une fermeture prématurée du circuit, d'une fermeture due à la faute d'un tiers ou d'un cas de force majeure.

C. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

- 1) Le locataire est responsable de tout endommagement intérieur ou extérieur ou dégât mécanique du véhicule pendant la période de location qui résulte de sa faute, de sa négligence ou de sa mauvaise utilisation du véhicule en question. Pour les frais de réparation, le locataire accepte la prise en charge jusqu'à concurrence des montants suivants :
 - o HONDA CIVIC TYPE R : 3000€ (trois mille euros)
 - o MEGANE TROPHY-R : 4500€ (quatre mille cinq cent euros)
 - o ALPINE A 110 : 6000€ (six mille euros)
 - o PORSCHE GT4 : 7500€ (sept mille cinq cent euros)
 - o PORSCHE GT3 RS : 15000€ (quinze mille euros)
 - o RADICAL SR3 RSX : 25000€ (vingt-cinq mille euros)
- 2) Le locataire est responsable en cas de vol du véhicule lors de la période de location.
- 3) Pour ce qui est de la responsabilité vis-à-vis de tiers, le locataire s'engage jusqu'à un montant de 10000€. En cas de dommages causés intentionnellement ou en raison d'une négligence grave équipollente au dol par le locataire, celui-ci est responsable des dommages qui en résultent pour des tiers, sans limitation de montant.
- 4) Pour ce qui est de la location du véhicule type RADICAL SR3, un dépôt de garantie de 10000€ est requis, ce qui est accepté par le locataire.

D. PARTICIPATION COMME COPILOTE

- 1) CURRUS RACING offre la possibilité de participer à des tours sur circuits automobiles en tant que copilote d'un pilote professionnel, qui assure la conduite du véhicule.
- 2) Le copilote n'intervient pas dans la conduite du véhicule. Celui-ci est conduit uniquement par le pilote professionnel, qui choisit seul la méthode de conduite et n'a pas l'obligation d'atteindre des vitesses maximum sur le véhicule choisi.
- 3) Le copilote s'engage à respecter strictement les instructions de l'organisateur et du pilote professionnel. En outre, il s'engage à porter la ceinture de sécurité et le casque de protection.
- 4) En cas de dommages corporels que le copilote endurerait dans le cadre de cette activité, CURRUS RACING et le pilote professionnel sont déchargés de toute responsabilité à moins

que le dommage corporel ne résulte d'une faute grave ou d'une négligence équipollente au dol de CURRUS RACING ou du pilote professionnel.

5) Le copilote est parfaitement conscient du fait que la participation à cet événement comporte des risques qu'il accepte de prendre.

- les événements organisés par CURRUS RACING ne sont pas destinés à atteindre une vitesse maximum ou à réaliser les meilleurs temps possibles par tour de circuit ;
- seules les personnes qui sont en possession d'un permis de conduire valable sont autorisées à utiliser les véhicules de CURRUS RACING. Le(s) signataire(s) du contrat reconnaî(ssen)t par leur signature être en possession d'un permis de conduire valable et s'engage(nt) en outre à informer sans délai CURRUS RACING au cas où d'ici l'événement choisi, une modification interviendrait dans ce contexte ;
- le participant aux événements de CURRUS RACING a l'obligation de porter la ceinture de sécurité, ainsi qu'un casque de protection.
- Le signataire des présentes s'engage à respecter les instructions de CURRUS RACING, de l'organisateur, du pilote professionnel, ainsi que les drapeaux respectifs qui lui sont montrés au cours de l'événement. Tout participant qui ne respecterait pas les règles précitées encourt l'exclusion de l'événement auquel il participe, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement ou une quelconque indemnisation de ce fait, en particulier par CURRUS RACING ;
- le participant s'engage à participer à un briefing de pilotage obligatoire avant chaque événement ;
- tout passager ou copilote doit être âgé de 16 ans au moins ;
- CURRUS RACING se réserve le droit de faire participer, notamment à un événement avec pilote professionnel, jusqu'à deux personnes par événement ;
- tous les frais que le participant occasionne à des tiers, tels que le propriétaire d'un circuit, un Etat, une administration, une région, une province ou une commune lors de l'événement, sont à la seule charge du participant, qui s'engage à les payer sans délai. Toute facture que CURRUS RACING se verrait adresser dans ce contexte serait transférée dans les meilleurs délais par CURRUS RACING aux participants concernés.

6) Les événements ont lieu en principe quelles que soient les conditions climatiques. Au cas où cependant, en raison de conditions climatiques trop défavorables un événement serait annulé ou interrompu, le participant ne peut prétendre à aucun remboursement, mais recevra un bon l'autorisant à participer ultérieurement à un événement similaire, respectivement à utiliser ultérieurement les kilomètres qu'il n'a pas encore utilisés. Une réservation acceptée par CURRUS RACING ne pourra faire l'objet d'une résiliation par le participant que dans les conditions suivantes :

- a) si la résiliation intervient endéans les quinze jours précédant l'événement, aucune restitution financière n'est possible
- b) au cas où la résiliation intervient entre le quinzième et le trentième jour précédant l'événement, une restitution du prix à concurrence de 50% du montant payé sera faite au profit du participant par CURRUS RACING, après déduction de tous frais non remboursables émanant, notamment, de tiers intervenants.
- c) au cas où la résiliation intervient avant le trentième jour précédant la date de l'événement, le participant se voit rembourser par CURRUS RACING 75% du prix de l'événement, après déduction de tout frais de tiers.

Pour toute résiliation, la date de l'email de résiliation, respectivement du cachet de la lettre recommandée de résiliation fera foi.

- 7) Le participant participe à l'évènement sous sa seule responsabilité et il est seul responsable, tant sur le plan civil que sur le plan pénal de tout dommage qu'il occasionnerait avec le véhicule qu'il utilise au cours de l'évènement.
- 8) Le participant tiendra CURRUS RACING et son pilote professionnel quitte et indemne de toute action qui serait dirigée à leur encontre en raison de dommages occasionnés par le participant au cours de l'évènement.

E. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le traitement des données à caractère personnel que le locataire transmet à CURRUS RACING sera limité à l'exécution du contrat entre parties et se fera dans le strict respect du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le locataire dispose, concernant les données à caractère personnel que CURRUS RACING est amené à collecter et traiter à son sujet, d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition, d'un droit à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit de s'opposer au profilage ou au traitement automatisé et d'un droit de réclamation.

Pour toute question relative à la protection des données ou toute demande afférente, le locataire peut s'adresser par courriel à l'adresse info@currusracing.com

F. GÉNÉRALITÉS

- 1) Le participant déclare être en parfaite condition physique et psychique et qu'aucune contre-indication d'ordre médical ne l'empêche de participer à l'évènement qu'il a choisi. Le participant s'engage à informer CURRUS RACING sans délai de toute modification de son état physique ou psychique.
- 2) Chaque participant s'engage à contracter sa propre assurance de couverture des risques associés à l'évènement auquel il participe et comprenant une couverture en cas de dommages qu'il occasionne.
- 3) La responsabilité de CURRUS RACING et de son pilote professionnel se limite aux cas de fautes graves et de négligences graves équipollentes au dol.
- 4) Le présent contrat est régi exclusivement par le droit luxembourgeois.
- 5) Tout litige qui découlerait du présent contrat et qui ne pourrait pas être résolu à l'amiable dans un délai de trente jours à partir de sa dénonciation par lettre recommandée à l'autre partie, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg-Ville.
- 6) Le présent contrat constitue l'ensemble des relations contractuelles entre parties. Toute modification du présent contrat nécessite un écrit signé par l'ensemble des parties.

Les signataires des présentes reconnaissent formellement et expressément avoir lu et accepté le contenu du présent contrat, dont en particulier les articles E et F des conditions générales.

Participant 1

(Nom et prénom)

(Lieu et date)

(Signature, à faire précéder de la mention
manuscrite « lu et approuvé »)

Participant 2

(Nom et prénom)

(Lieu et date)

(Signature, à faire précéder de la mention
manuscrite « lu et approuvé »)